

# Un système national d'évaluation pour l'Éducation au Mali

Novembre 2015

## **1. Rappel des objectifs.**

Proposer une stratégie de mise en place ou de renforcement du système national d'évaluation comprenant un calendrier prévisionnel et des éléments de coût. Cette stratégie pourra à terme constituer l'une des composantes de la politique d'évaluation du pays. Les SNE devront, autant que faire se peut, intégrer l'évaluation du primaire et du secondaire. Cette dernière contrainte reste un défi dans de nombreux pays où il existe deux ministères distincts pour le primaire et le secondaire.

## **2. Méthodologie.**

Compléter l'état des lieux des SNE de chaque pays avec l'aide de documents mis à disposition par le PASEC, mais aussi par des entretiens effectués auprès des personnes concernées lors d'une mission de terrain dans chaque pays. La mission de terrain doit également permettre de cerner les attentes des responsables et de définir ainsi le cadrage du SNE du pays comprenant :

Les objectifs du SNE ;

Le rattachement institutionnel du SNE ;

Les ressources humaines à mobiliser pour faire fonctionner le SNE ;

Les activités du SNE sur un calendrier à moyen terme ;

Le canevas budgétaire du SNE à moyen terme (avec la définition des lignes budgétaires sans les coûts).

## **3. Déroulement de la mission.**

La mission de terrain s'est déroulée du jeudi 12 au vendredi 20 novembre 2015. De nombreux responsables du Ministère, ainsi que des équipes de projet et d'ONG, ont accepté de me recevoir au cours de cette dizaine de jours (cf. annexe 1). En fin de mission, un entretien avec le Ministre de l'Éducation nationale a permis de lui soumettre les grandes lignes du diagnostic et les axes de proposition que l'on trouvera ci-après.

Je remercie toutes les personnes qui ont bien voulu me recevoir, répondre à mes questions et me faire part de leurs préoccupations en matière d'évaluation.

Je remercie tout particulièrement madame Kourakoro BAGAYOKO, qui m'a accueilli dans son bureau et m'a grandement aidé à prendre des rendez-vous., ainsi que les responsables du projet FORMÉ, avec lesquels les échanges sur l'organisation du système d'évaluation au MALI et les moyens qui devraient lui être consacrés m'ont été particulièrement utiles.

## 4. Diagnostic

### 4.1. *État des lieux.*

De nombreuses évaluations standardisées ont été réalisées au cours de la dernière décennie (il y en avait déjà eu plusieurs auparavant) (cf. annexe 2). Elles concernent essentiellement les premières années de l'enseignement fondamental.

Elles ont été mises en œuvre, non pas à l'initiative du Ministère, mais de bailleurs de fonds, d'ONG, ou d'institutions internationales qui en assurent généralement le financement et la maîtrise technique, puis décident d'en publier (ou non ?) les résultats, et sont les moteurs de la diffusion de ceux-ci<sup>1</sup>.

Ces évaluations sont en principe suivies par une structure du MEN : actuellement la Division de la Recherche Pédagogique et de l'Évaluation de la Direction Nationale de la Pédagogie (DRPE/DNP), (cf. annexe 3), qui, dans l'état actuel de ses compétences et de ses moyens, n'est pas en mesure de réaliser par elle-même une évaluation standardisée, conforme à « l'état de l'art ».

Elles ont été décidées au coup par coup, sans véritable coordination politique et technique. Leurs résultats ne font l'objet d'aucune capitalisation, et, de plus, l'institution a beaucoup de difficultés à les « mémoriser ». Rien n'est organisé pour ce faire, et les responsables et les personnels ne connaissent vraiment que les quelques évaluations auxquelles ils ont pu avoir l'occasion de participer.

Ces nombreuses évaluations n'ont pas toujours donné lieu à une diffusion effective, ni à une appropriation par les responsables intéressés, qui, en ignorent parfois, voire souvent, l'existence. La plupart d'entre elles n'ont pas vraiment eu d'incidence sur le pilotage du système éducatif malien.

Une tentative très partielle de mise en cohérence des résultats de ces évaluations a eu lieu en 2011, avec la constitution d'un DNE (Dispositif National d'Évaluation), à l'initiative (et avec un financement), de l'OIF. Une structure spécifique (le DNE) a été créée pour ce faire, qui associait des personnes nommément désignées, appartenant à différentes instances du Ministère. Elle a produit un rapport de synthèse de trois évaluations réalisées en 2010. Près de la moitié des personnes qui la composaient ont, depuis, quitté le Ministère ou changé de fonction. Cette structure a, de fait, disparu et n'a plus rien produit depuis 2011.

### 4.2. *Éléments de contexte*

Trois points, de nature différente méritent d'être soulignés à ce titre :

---

<sup>1</sup> Une ONG malienne (l'OMAES) réalise, indépendamment du Ministère de l'Éducation nationale, des évaluations dans un contexte extrascolaire. (cf. annexe 5)

### **4.2.1. En termes de conception de l'évaluation**

Bien que les évaluations standardisées du système éducatif et leurs enjeux soient explicitement évoqués dans les documents d'orientation de la politique éducative<sup>2</sup>, les responsables de la politique y font rarement référence.

Certains envisagent l'évaluation comme un contrôle de l'application des décisions et non comme un éclairage permettant d'infléchir celles-ci en vue d'en améliorer l'efficacité. C'est notamment le cas de la Commission parlementaire de l'Assemblée Nationale.

Beaucoup d'autres ne font pas le lien entre le repérage des problèmes et/ou des difficultés qu'ils constatent dans le fonctionnement du système éducatif et ce que des évaluations bien conçues pourraient leur apporter pour envisager des solutions à ces problèmes et difficultés.

Aucune structure ou instance centrale du Ministère ne semble actuellement avoir la légitimité et les moyens d'effectuer, de façon cohérente, ce travail « politique » de conception d'évaluations pertinentes au regard des problèmes rencontrés par le système éducatif.

### **4.2.2. En termes d'organisation et de moyens.**

La DRPE/DNP, la structure du ministère qui, dans l'état actuel des choses, s'efforce de suivre les évaluations standardisées, n'est pas en mesure de réaliser de telles évaluations de façon autonome. Elle n'en a, ni les moyens humains (en particulier, ses effectifs ne comprennent pas de statisticiens formés à l'éducatique), ni les moyens matériels, en équipement et en logiciels.

Ses activités se déroulent dans un contexte matériel et organisationnel difficile pour l'ensemble du Ministère. Ainsi l'absence d'un annuaire téléphonique du Ministère – faute d'un réseau téléphonique interne, les agents utilisent leurs téléphones portables personnels – rend difficiles les communications entre services<sup>3</sup> ; de même, il n'existe apparemment pas d'organigramme à jour du Ministère.

La DRPE/DNP est manifestement loin de constituer un point de passage obligé des discussions avec les partenaires qui proposent ou acceptent de réaliser des évaluations et un lieu de synthèse des résultats de celles-ci.

En tout état de cause, il n'existe pas, à la DRPE/DNP ou ailleurs au Ministère, de vision cohérente de ce que pourrait être une politique nationale d'évaluation ayant pour finalité le pilotage de la politique éducative

---

<sup>2</sup> Par exemple, le « *programme de développement de la politique éducative* » (PRODEC – janvier 2000) stipule que « *pour améliorer la qualité de l'enseignement, le programme va capitaliser et disséminer les résultats obtenus dans le domaine du testing et du suivi-évaluation, ainsi que ceux du Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Éducation (PAQE), du Projet d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN (PASEC),...* ».

<sup>3</sup> Il a ainsi été impossible de contacter l'Inspection générale pour organiser un entretien avec celle-ci.

### **4.2.3. Les apports du projet FORMÉ.**

Si les deux points qui viennent d'être évoqués dessinent un contexte plutôt négatif, le projet FORMÉ, financé par la coopération canadienne, apporte, au contraire une touche positive à ce contexte.

Ce projet a pour objet de réorganiser, sur le plan conceptuel, comme sur le plan matériel, un volet important de la politique d'évaluation : l'évaluation formative des élèves au cours de leur scolarité fondamentale, et l'évaluation certificative de ces mêmes élèves au cours et à la fin de cette scolarité (cf. annexe 4). Les responsables de ce projet ont été particulièrement ouverts à une articulation entre leur projet, qui concerne l'évaluation individuelle des élèves et une démarche visant à donner toute leur place aux évaluations du système, notamment aux évaluations standardisées, dans la politique d'évaluation malienne.

## **5. Propositions.**

### **5.1. Clarifier les conceptions de l'évaluation.**

La confrontation avec les objectifs du projet FORMÉ a été d'autant plus intéressante qu'elle a permis de préciser les différentes acceptions du terme « évaluation » et d'en mieux définir les contours. En effet, ce terme évoque aussi bien l'évaluation que pratique le maître dans sa classe pour accompagner les apprentissages de ses élèves (évaluation formative) ou pour vérifier si ceux-ci ont bien acquis telle compétence ou telle connaissance (évaluation sommative), que l'évaluation certificative qui consiste en fin de cycle ou de cursus à délivrer un diplôme par le biais d'un examen. Il s'agit là d'évaluations qui concernent chaque élève individuellement, celles que le projet FORMÉ a pour objet d'organiser et d'améliorer. C'est cette conception de l'évaluation à laquelle la plupart des responsables pensent de façon spontanée.

Mais – et c'est ce qui nous intéresse ici – « *le pilotage d'un système éducatif implique la mise en place d'un dispositif centralisé et de procédures d'évaluation récurrentes ciblées sur les objectifs principaux que le système se propose d'atteindre* »<sup>4</sup>.

C'est ce dispositif centralisé qu'il s'agit de mettre en place ou de conforter, ce qui implique de traiter à la fois des questions de nature technique et organisationnelle et des questions de nature politique.

### **5.2. S'organiser sur le plan technique**

Sur le plan technique, un organisme technique reconnu doit être l'« opérateur national » des évaluations et en maîtriser suffisamment la « technologie » pour donner au Mali les moyens de réaliser en pleine autonomie, un programme cohérent de ces évaluations.

#### **5.2.1. Mettre en place un dispositif centralisé...**

Il doit s'agir d'un dispositif **centralisé**, qui soit un élément constitutif de l'administration centrale du Ministère. Cette question est l'une de celle qui a été évoquée lors de l'entretien avec le Secrétaire

---

<sup>4</sup> Enquête nationale sur le suivi et l'évaluation des acquis scolaires des élèves du premier cycle de l'enseignement fondamental, septembre 2007, page 15. (rapport de l'évaluation n°3 du tableau de l'annexe 2).

Général du Ministère : si l'on peut envisager, à terme, la mise en place de dispositifs décentralisés d'évaluation, il est indispensable que ceux-ci puissent prendre appui sur une solide structure de l'administration centrale.

### **5.2.2. ... sans créer de structure supplémentaire....**

L'expérience sans lendemain du DNE de 2011 prouve, s'il en était besoin, démontre qu'une structure supplémentaire ne garantit aucune pérennité. De plus, le Ministre a fortement souligné, lors de l'entretien avec lui, son opposition résolue à la création de structures supplémentaires à l'administration centrale du Ministère – administration qu'il juge pléthorique, alors que le Mali décentralise sa politique éducative.

### **5.2.3. ... donc en renforçant fortement la DRPE/DNP...**

Compte tenu de ces deux éléments, il est logique de s'appuyer sur l'existant en renforçant la DRPE/DNP qui a déjà pour mission de suivre les évaluations standardisées, et, plus largement de réaliser les évaluations conduites au ministère.

Mais le renforcement de cette structure doit être important :

- création de deux postes de statisticiens, qui devront bénéficier d'une formation complémentaire en éducatrice ;
- dotation en logiciels lui permettant de traiter les évaluations et enquêtes (SPSS, logiciel de traitement de questions ouvertes) ;
- formation de ses personnels à la rédaction de rapports d'enquêtes nationales et à la diffusion de ceux-ci ;
- éventuellement, moyens de faire appel à des consultants.

Le projet FORMÉ pourrait contribuer à ce renforcement (cf. annexe 3)

### **5.2.4. ... et en s'efforçant de « fidéliser » son personnel.**

Plusieurs de nos interlocuteurs ont souligné qu'il était difficile de « fidéliser » les personnels qualifiés du ministère, qui peuvent se voir offrir des opportunités de carrière, plus rémunératrices qu'au Ministère, dans des ONG ou des organismes internationaux.

La pérennisation de la DRPE exige qu'un « noyau dur » de son personnel ait un minimum de stabilité. Il est très certainement difficile – dans le contexte des règles de la fonction publique – de régler ce problème par des avantages financiers. En revanche, le « statut » au sein du Ministère de la DRPE/DNP pourrait être revalorisé en en faisant le secrétariat d'une instance « politique » à créer.

## ***5.3. Structurer le débat politique sur les priorités et leur éclairage par les évaluations***

### **5.3.1. Créer une instance politique ouverte à la société civile.**

Cette instance, regroupant, sous la présidence du Ministre, les responsables des directions ministérielles et des représentants de la société civile intéressés par le système éducatif (parents

d'élèves, organisations syndicales, ONG, etc.), aurait pour mission de débattre des questions prioritaires à traiter pour améliorer le fonctionnement du système éducatif<sup>5</sup> et d'envisager les évaluations et les recherches à engager pour les éclairer. Elle arrêterait chaque année le programme des évaluations à engager.

### **5.3.2. Constituer la DRPE en secrétariat de cette instance.**

Comme suggéré plus haut, la DRPE/DNP assurerait le secrétariat de cette instance.

À ce titre, elle préparerait un projet de programme des évaluations à conduire en engageant un dialogue avec l'ensemble des directions du Ministère ; une fois ce programme discuté et approuvé par l'instance politique, elle serait chargée de négocier au nom du Ministre, avec les ONG et les Partenaires Techniques et Financiers<sup>6</sup>, pour mettre en œuvre les évaluations (un « négociateur » unique permettrait d'assurer la cohérence nécessaire entre les projets que ceux-ci accepteraient de soutenir). La DRPE serait également chargée de mettre en forme les résultats des évaluations.

## **5.4. *Donner à la DRPE, un premier programme de travail.***

Cette division doit, à court terme (et sans même attendre de moyens supplémentaires) faire montre de sa crédibilité. Deux tâches peuvent être engagées pour ce faire :

- Mener à bonne fin les évaluations qui restent actuellement en suspens, en reprenant langue si besoin, avec les institutions qui les ont financées.
- Réaliser une synthèse « politique » de l'ensemble des évaluations existantes, en organisant un atelier sur le modèle de celui que le DNE a organisé en 2011. Ces évaluations concernent toutes l'enseignement fondamental (coût estimatif : 15 millions de FCFA)
- Proposer à l'instance « politique » qui peut être créée rapidement, des évaluations correspondant à des priorités évoquées lors des discussions avec le Ministre et plusieurs directeurs du Ministère, notamment :
  - o Une évaluation des résultats et des conditions de fonctionnement de l'enseignement secondaire général, visant notamment à comparer les établissements publics et privés, afin de définir des conditions permettant de réorienter les flux d'élèves vers les établissements publics, actuellement délaissés au profit des établissements privés. Il s'agirait d'une évaluation standardisée. La réalisation d'une telle évaluation pourrait être discutée avec l'AFD qui proposait, semble-t-il, une intervention concernant l'enseignement secondaire. (coût estimatif : 80 millions de FCFA)
  - o Une enquête auprès d'échantillons d'enseignants de l'enseignement fondamental, afin de cerner les réticences et les difficultés de certains de ces enseignants à mettre

---

<sup>5</sup> Le Ministre estime qu'on lui propose trop souvent des décisions ou des mesures « de second ordre » qui ne correspondent pas à des enjeux réels pour le système éducatif.

<sup>6</sup> Le « cadre partenarial du secteur de l'éducation » qui regroupe, sous la présidence du Secrétaire général, les ONG et PTF intéressés par le secteur de l'éducation, est normalement l'interlocuteur de ces négociations.

en place le programme « par curriculum »<sup>7</sup>. Il s'agirait là d'une enquête qualitative pour laquelle les compétences sociologiques et psychologiques déjà présentes à la DRPE devraient être mobilisées (coût estimatif : 50 millions de FCFA)

- D'autres propositions peuvent évidemment être faites lors des débats de « l'instance politique ».

Le coût estimatif de ce premier programme évalué (en se référant au budget de la dernière évaluation PASEC au Mali) à 145 millions de FCA, ne comprend pas les dépenses liées au recrutement et à la formation de personnels (notamment des statisticiens), ni celles correspondant à l'achat de matériels et de logiciels. Un certain nombre de ces dernières seront peut-être incluses dans les apports du projet FORMÉ, avec lequel une articulation est nécessaire.

## **6. Conclusions.**

À moyen terme, l'objectif serait que la DRPE/DNP puisse être pleinement opérationnelle pour mettre le Ministère de l'Éducation nationale en position de participer à la prochaine vague des évaluations PASEC, ceci afin que le système national d'évaluation associe une évaluation comparative internationale aux évaluations nationales à développer immédiatement.

Au-delà des besoins financiers évoqués ci-dessus, les enjeux essentiels de la mise en place d'un DNE au Mali sont doubles : sans structuration effective du débat politique sur les priorités éducatives et leur éclairage par les évaluations, et sans réels transferts de compétences permettant à la DRPE d'être autonome sur le plan technique, le risque resterait grand d'accumuler des évaluations sans impact réel sur la politique éducative du Mali.

---

<sup>7</sup> Il coexiste actuellement dans l'enseignement fondamental un « curriculum » (pédagogie « convergente » avec un démarrage de la scolarité en langue nationale, puis une entrée progressive dans le français, et approche par compétences), et un programme « classique » organisé par contenu avec un enseignement en français dès le début de la scolarité. La mise en place effective du « curriculum » se heurte à de vives réticences chez de nombreux enseignants.

# **Annexe 1 : institutions et personnes rencontrées**

## **Ministère de l'Education nationale**

Monsieur **KENEKOUO, dit Barthelemy TOGO**, Ministre de l'Education nationale

Monsieur **Souleyman GOUNDIAM**, Secrétaire général

Monsieur **Mamadou SISSOUMA**, Conseiller technique au Secrétariat général,  
correspondant national PASEC

## **DNP (Direction Nationale de la Pédagogie)**

Monsieur **Ibrahim Jibril MAYA**, directeur national adjoint,

Madame **Kourakoro BAGAYOKO**, Cheffe de la DRPE, responsable national PASEC

Monsieur **Dounamba FANE**, chef de la section suivi-évaluation de la DRPE.

## **DNEF (Direction nationale de l'enseignement Fondamental)**

Monsieur **Amadou SAMAKE**, Directeur national adjoint,

Monsieur **Mamadouba SANGARE**, chef de la Division de la pédagogie

## **DNESG (Direction Nationale de l'enseignement secondaire général)**

Monsieur **Boukary GUINDO**, directeur national adjoint,

## **DNEN (Direction Nationale de l'Enseignement Normal)**

Monsieur **Bakary SAMAKE**, directeur national adjoint,

## **CPS (Cellule Planification et Statistiques)**

Monsieur **Issiaka NYAMBELE**, Chef de la CPS.

Monsieur **Tiéoulé DIARA**, responsable de l'unité informatique

## **Commission Education, Culture, Economie numérique, Information et Communication de l'Assemblée Nationale**

Madame **Haïdara Aïssata HAÏDARA**, présidente,

Monsieur **Adama Paul DAMANGO**, vice-président,

accompagnés d'un Conseiller parlementaire et d'un Assistant parlementaire

## **Projet FORMÉ**

Monsieur **Fabrice REMY**, directeur du projet

Monsieur **Thierno Hamidou BAH**, Conseiller au projet FORMÉ

Monsieur **Cheick Oumar FOMBA**, Conseiller MEA au projet FORMÉ

## **OMAES**

Monsieur **Massaman SINABA**, chargé de programme

## **Ecole communautaire de DOUMZANA (site B), CAP de DJELIBOUGOU**

Monsieur **Modibo TRAORE**, directeur

Monsieur **Soungalo TRAORE**, président du CGS (Comité de Gestion Scolaire).

## **Annexe 2 - Les évaluations réalisées depuis l'année 2011.**

Le tableau suivant présente – sans garantie d'exhaustivité – les évaluations standardisées réalisées au MALI. La liste en a été établie à partir de la collation effectuée dans la note de con texte réalisée, en octobre 2014, par le Ministère de l'Education nationale (Direction nationale de la pédagogie), en réponse à l'appel de candidature du Mali en vue d'un appui technique pour la mise en place ou le renforcement de systèmes nationaux d'évaluation.

D'autres évaluations avaient, semble-t-il été réalisées au cours des années précédentes.

Les évaluations présentées ci-dessous, ont été réalisées à l'initiative (ou en tout cas, sur financement de commanditaires (bailleurs de fonds, ONG ou organismes internationaux). Dans la quasi-totalité des cas, c'est la DRPE (ou les structures qui l'ont précédée dans les organisations précédentes de l'administration centrale de l'Education nationale) qui en a été l'opérateur au Ministère.

Les opérations de la DRPE se sont généralement limitées à une adaptation des outils proposés au contexte malien, à l'organisation et à la réalisation de la collecte des données et à la rédaction d'un rapport (qui n'a pas toujours connu une diffusion publique large).

Les échantillons ont généralement été tirés par le commanditaire (ou un sous-traitant de celui-ci) à partir des fichiers fournis par la Cellule Planification et Statistique du Ministère. Le traitement a été réalisé selon les cas par la DRPE et/ou le commanditaire. Ce dernier doit évidemment approuver le rapport final, ce qui ne semble pas toujours avoir été le cas. Les résultats de certaines évaluations semblent encore dans l'attente de cette approbation.

Une seule synthèse - très partielle – a été réalisée en 2011 (n°6), par le DNE, créé avec l'OIF.

Il ne semble pas y avoir eu d'exploitation particulière des évaluations réalisées à l'identique plusieurs années de suite (par exemple, les n°2, 3 et 5, commanditées par la Banque mondiale, qui a apparemment arrêté ce programme.

Toutes ces évaluations concernent les premières années de l'enseignement fondamental. Leur population cible est en général la population scolarisée et elles se déroulent en milieu scolaire. Une exception particulièrement intéressante : les évaluations réalisées par l'OMAES (Organisation Malienne d'Aide à l'Enfance au Sahel, voir annexe 5) : cette ONG malienne réalise une évaluation des rudiments de la lecture et du calcul auprès de l'ensemble des jeunes de 6 à 14 ans, scolarisés ou non, grâce à des enquêtes dans les ménages. Ces enquêtes n'ont jusqu'ici concerné que des échantillons régionaux ; l'OMAES se propose de réaliser une nouvelle enquête concernant l'ensemble du pays.

En règle générale, les rapports de ces évaluations ont, été présentés aux responsables du Ministère et aux acteurs de l'éducation à l'initiative de leur commanditaire. Elles n'ont pas vraiment fait l'objet d'exploitation aux fins de pilotage de la politique éducative.

	Année	Commanditaire ou promoteur	Niveaux	Contenu	Spécificités	Statut
1	2001-02	PASEC	2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> année	Lecture Math	Début et fin de chaque niveau.	Rapport rédigé, publié
2	2005	BM	2 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> année	Lecture –compréhension Sciences, math, techno –		Rapport rédigé, publié
3	2007	BM	2 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> année	Lecture-compréhension Sciences, math, techno		Rapport rédigé, publié
4	2009	PHARE/USAID	2 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> année	Outils EGRA (lecture)	quelques langues nationales en 2 <sup>e</sup>	Rapport rédigé, publié
5	2010	BM	2 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> année	Lecture-compréhension Sciences, math, techno		Rapport rédigé, rejeté par la BM ( ?), utilisé par le DNE.
6	2011	DNE	2 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> année	Etude de synthèse réalisée par l'équipe du DNE, à partir des évaluations 5 et -6 et d'une étude qualitative sur l'identification des facteurs explicatifs du niveau d'acquisition des élèves.		Rapport rédigé, publié
7	2011-12	PASEC	2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> année	Lecture, Math	Début et fin de chaque niveau.	Rapport rédigé, publié
8	2011	PHARE/USAID	2 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> année	Outils EGRA (lecture) et outils EGMA (math)		Etude réalisée ?, mais pas de retour au MEN.
9	2012	OMAES	Tous les jeunes de 6 à- 14 ans	Base en lecture, math	Enquête auprès des ménages. Quelques régions.	Rapport rédigé, publié
10	2013	OMAES	Tous les jeunes de 6 à- 14 ans	Base en lecture, math	Enquête auprès des ménages. Quelques régions.	Rapport rédigé, publié
11	2014	OMAES	Tous les jeunes de 6 à- 14 ans	Base en lecture, math	Enquête auprès des ménages. Quelques régions.	Rapport rédigé, publié
12	2014	BM	2 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> année	Lecture-compréhension Sciences, math, techno		Pré-test réalisé, pas de suite ?
13	2014	World Vision Mali	1 <sup>e</sup> année	Outils EGRA (lecture- écriture)		Rapport rédigé, publié
14	2015	World Vision Mali	1 <sup>e</sup> année	Outils EGRA (lecture- écriture)		Rapport rédigé, pas de suite ?
15	2015	USAID	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> classique et curriculum, 4 <sup>ème</sup> année médersas	Outils EGRA (lecture)	Enquête dans trois régions (Ségou, Sikasso et Koulikoro)	Rapport rédigé, publié

# **Annexe 3 – La Division de la Recherche pédagogique et de l'évaluation.**

## **Le Dispositif National d'Évaluation**

### **1 – La Division de la Recherche pédagogique et de l'Évaluation (DRPE).**

Cette division (DPRE) est l'une des trois divisions de la DNE (Direction Nationale de la Pédagogie).

C'est « normalement » cette division qui est en charge des évaluations.

Elle est organisée en trois sections, dont la frontière semble quelque peu floue, puisqu'elles sont souvent appelées à travailler ensemble selon les projets. La section « suivi et évaluation » est en principe celle qui intervient au premier chef dans les évaluations standardisées.

#### **Les moyens de la DRPE.**

Elle comprend actuellement 30 personnes (dont 1 en formation en Chine, et 3 en congé maladie), alors que le cadre organique du Ministère en prévoit 17 !

La cheffe de division, diplômée en psychologie et sciences de l'éducation, et :

- 7 psychopédagogues
- 2 psychologues
- 1 sociologue
- 1 socio-anthropologue
- 3 sciences de l'éducation
- 1diplômé de l'école des travailleurs sociaux
- 1 professeur de biologie
- 1 professeur d'histoire –géographie
- 1 maîtresse de second cycle (institutrice)
- 1 professeur d'EPS
- 1 professeur de français
- 5 secrétaires

Ni statisticien, ni psycho métricien.

La division est relativement pauvre du point de vue des moyens de traitement :

Elle dispose (officieusement !) du logiciel SPSS, mais n'a pas de logiciel de traitement des questions ouvertes. Le matériel informatique est insuffisant (utilisation d'ordinateurs portables personnels). Pas de connexion internet (sauf chez la cheffe).

Une salle informatique a été créée par le projet FORMÉ, qui organise également une formation à SPSS pour les personnels intéressés du Ministère.

L'environnement de travail est relativement pauvre. Les contacts au sein du Ministère sont difficiles : pas de réseau téléphonique interne sauf pour les directeurs et chefs de division (et encore !), donc

pas d'annuaire téléphonique. Les personnels se contactent par portable ... à condition de connaître le numéro de leur correspondant. Il n'existe apparemment pas d'organigramme à jour du Ministère.

### **Les prestations de la DRPE.**

Pour ce qui concerne les évaluations standardisées, la division organise le pré-test des outils envisagés, les adapte au contexte malien, et organise éventuellement leur traduction en langues nationales. Elle peut concevoir ces outils.

Elle n'a pas les moyens de tirer des échantillons.

Elle recrute et forme les administrateurs des évaluations.

Elle peut faire la saisie.

Les traitements sont réalisés sur SPSS. En fait, le commanditaire intervient souvent activement à ce stade ou sous-traite une partie des traitements.

La division peut préparer les rapports (certains commanditaires le font eux-mêmes). En tout état de cause, les rapports doivent être validés par le commanditaire de l'évaluation, ce qui n'est manifestement pas toujours le cas (cf. annexe 1).

Quand elle se fait, la diffusion du rapport et de ses conclusions est organisée le plus souvent à l'initiative du commanditaire, sous forme d'ateliers nationaux (et éventuellement régionaux) réunissant le maximum d'intéressés.

En fait, le plan d'action de la direction, en matière d'évaluations standardisées, est l'ensemble de ce que proposent les PTF et les ONG. Le Ministère ne semble pas vraiment avoir l'initiative et n'a pas de politique d'évaluation.

La division a publié une revue pédagogique « Contacts » qui a disparu faute de moyens

La responsable de la division, Madame Kourakoro BAGAYOKO, estime que les activités de sa division sont actuellement au ralenti, notamment en raison de conflits de compétences

## **2 - Le dispositif national d'évaluation (DNE).**

Une structure supplémentaire, dite DNE, a été mise en place en 2011, sur sollicitation et avec un financement de l'OIF.

Créée par décision ministérielle, elle comprenait :

- Un Comité politique avec les directions du MEN ;
- Un Comité d'expertise, présidé par l'ancien chef de la DRPE, rassemblent une vingtaine de personnes (dont une dizaine ne sont plus en fonction), appartenant à diverses structures du MEN. Tous les membres de l'équipe nationale PASC en faisaient partie.

Ce DNE a produit une seule étude en 2011, année de sa création : le rapport « *Identification des compétences des programmes de formation du curriculum de l'enseignement fondamental niveaux I,*

*II, III et du référentiel de compétences en lecture écriture qui ont besoin d'être renforcées chez les élèves à travers une Analyse approfondie des résultats des évaluations des acquisitions des élèves des classes de 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Années ».*

C'est apparemment le seul exemple de synthèse cumulative de plusieurs évaluations réalisée.

Le DNE a, de fait, disparu depuis.

A noter que tout le monde s'accorde, à commencer par le Ministre, sur l'idée que la création d'organismes supplémentaires au Ministère, est contre-productive et inefficace.

L'équipe PASEC comprend 7 personnes : la cheffe de la DRPE, le chef de la section « information et communication » de la DRPE, un représentant de la DNEF (direction nationale de l'enseignement fondamental, un représentant de la DFM (Finances et Matériel).

## Annexe 4 - Le projet FORMÉ

La présentation qui suit a été rédigée après des contacts avec Messieurs Fabrice REMY et Thierno Hamidou BAH, respectivement directeur du projet et conseiller en mesure et évaluation des apprentissages. Il s'agit d'une présentation personnelle qui n'engage évidemment en rien ce projet et ses responsables

Le Projet FORMÉ, financé par la coopération canadienne a démarré en septembre 2014 pour six ans (achèvement prévu en 2020). Il ne concerne que l'enseignement fondamental, et comporte deux composantes :

- **Le renforcement de la formation continue**, par une intervention directe auprès des enseignants par l'intermédiaire des CAP (Centres d'Animation Pédagogique).

Un guide d'analyse des besoins doit permettre d'améliorer les formations « sur site » entre enseignants d'une même école, dans le cadre des Communautés d'Apprentissage (formation mutuelle des enseignants avec utilisation des ressources humaines et matérielles disponibles dans les écoles elles-mêmes). Une formation « en cascade » de formateurs est également prévue, dans le contexte de la décentralisation en cours au MALI. (Ce sont en effet les collectivités locales qui vont avoir la responsabilité complète de l'enseignement fondamental et secondaire dans le cadre des orientations nationales).

- **Le développement d'un système national d'évaluation** formative et sommative, par un appui à la DNP (en fait la DRPE) et au CNECE (Centre National des Examens et Concours de l'Education)

A ce titre, est en cours l'élaboration d'un « *cadre de référence national en évaluation des apprentissages de l'enseignement fondamental au MALI* », comprenant des modèles de séquences d'enseignement et des évaluations qui devraient les accompagner. Si l'évaluation formative est le « moteur » du projet, le cadre concerne également les examens (évaluation sommative ou mieux, certificative) afin de les rendre plus pertinents au regard des objectifs des programmes. La gestion des examens est également prise en compte avec l'achat envisagé d'un progiciel de gestion de notes. L'avant projet de ce cadre devrait faire l'objet d'une large consultation, en vue d'une diffusion pour la rentrée 2016, après validation.

**Les discussions avec les responsables du projet ont permis de préciser que celui-ci s'intéressait à l'évaluation individuelle des élèves, soit formative en lien avec le processus d'apprentissage, soit sommative par le biais des contrôles de connaissances et de compétences et des examens. L'évaluation du système, grâce notamment aux évaluations standardisées n'est pas dans le champ du projet, mais une politique d'évaluation ne saurait être complète sans cette évaluation d'ensemble du système.**

**Le projet et la démarche du SNE telle que portée par le PASEC, sont évidemment complémentaires<sup>8</sup>.**

Et il a semblé possible aux responsables du projet de prendre en considération les besoins liés à l'évaluation du système dans le cadre du plan de renforcement des capacités de la DRPE qui est en cours d'élaboration ; ce plan viendra en complément de l'effort important déjà réalisé : fourniture de matériel (salle informatique) et en formation (SPSS).

Je leur ai donc communiqué la note suivante :

---

<sup>8</sup> Le diagnostic du système national d'évaluation des résultats scolaires établi à l'issue d'une première phase du projet regrette « *le faible niveau d'exploitation des rapports des programmes d'évaluation des acquis (PASEC, EGRA, EGMA, etc.) pour réorienter les actions pédagogiques* ». Il recommande d'« *encourager la participation aux programmes d'évaluation des acquis Les résultats issus de ces programmes constituent des données supplémentaires à celles déjà disponibles. Ces données supplémentaires permettent d'affiner les décisions concernant le système éducatif* ».

## Propositions au projet FORMÉ

19/11/2015

Avec le souci d'articuler nos deux travaux, je me permets de faire les suggestions suivantes :

- **Sur le plan des principes** : votre projet concerne en priorité l'évaluation **individuelle** des apprentissages des élèves. Il pourrait être utile de rappeler que pour qu'une politique d'évaluation soit complète, il faut qu'à côté de cette évaluation individuelle (formative et certificative), des évaluations d'ensemble du système éducatif donnent les moyens aux responsables de piloter le système éducatif, d'apprécier l'efficacité des actions conduites, de moduler leurs programmes d'action, etc.

Un paragraphe en ce sens pourrait être ajouté au cadre de référence en cours d'élaboration. Je pense par exemple à un complément au dernier paragraphe de la page 7 du document « « Cadre 213 provisoire 124 août » : « Ce cadre devra aussi concourir à développer, éventuellement, la future Politique de la mesure et de l'évaluation des apprentissages des élèves au Mali. »

Dans cette optique, il serait logique d'ajouter aux fiches de poste du (de la) chef(fe)de la DRPE et du (de la) chef(fe)de la section suivi-évaluation, mention explicite que « l'évaluation d'ensemble du système éducatif » fait partie de leurs activités. S'agissant du (de la) chef de la DRPE, je me demande si la mention « Participer à l'évaluation », qui est la formule largement utilisée dans le projet de fiche, ne serait pas trop restrictive, s'agissant de l'évaluation du système. Une formulation proche de celle utilisée pour la recherche serait plus appropriée. Il me semble qu'il faudrait affirmer une **responsabilité de conception, promotion et animation de la politique d'évaluation du système éducatif**.

- **Sur le plan des moyens** : il serait évidemment bienvenu que vous puissiez intégrer dans votre projet, le renforcement des capacités et des moyens de la DRPE à ce sujet :
  - o Recrutement de deux statisticiens<sup>9</sup> (niveau Bac +4), ayant une bonne connaissance du système éducatif, maîtrisant SPSS, qui devraient bénéficier d'une formation spécifique en éducatique (le PASEC peut faire des suggestions à ce sujet) et en tirage d'échantillons. (avoir travaillé à INSTAT sur les questions d'échantillonnage serait un atout).
  - o Mise à disposition de la division d'un logiciel SPSS (ce que vous prévoyez peut-être par ailleurs).
  - o Et peut-être aussi mise à disposition d'un logiciel de traitement de questions ouvertes.
  - o Et, enfin, évidemment équipement en matériel informatique, destiné à la fois aux tâches régulières, mais permettant également le stockage et la conservation des fichiers de données issues des enquêtes, ce qui semble aujourd'hui faire défaut.

Jean-Claude ÉMIN, consultant PASEC/CONFEMEN

---

<sup>9</sup> Il s'agit bien de statisticiens et non d'informaticiens.

## Annexe 5 – Les enquêtes de l'OMAES

L'ONG malienne OMAES (Œuvre Malienne d'Aide à l'Enfance au Sahel) met en œuvre, depuis, 2012, « un mécanisme indépendant d'évaluation des apprentissages scolaires, dont les données et les résultats sont collectés et restitués jusqu'à la base (dans les ménages, les villages, quartiers, etc.) pour une prise de conscience collective de la situation réelle des apprentissages scolaires dans le pays et des enjeux pour le développement national ».

Ce Programme d'Evaluation des apprentissages scolaires par la société civile au Mali (Bæekunko) est financé par la Fondation Hewlett.

Il consiste en évaluations annuelles régulières (depuis 2012) des compétences fondamentales en lecture et en calcul de tous les enfants de 6 à 14 ans (scolarisés ou non) dans les ménages, en présence des parents. Les résultats en sont diffusés auprès de tous les acteurs (parents dans les ménages, communautés villageoises, élus, services techniques, organisations de la société civile, etc.), à tous les niveaux (ménage, village, communal, local, régional et national).

Sur le plan technique, les échantillons sont tirés par l'INSTAT (Institut national de la statistique) sur la base du recensement actualisé (le dernier recensement a eu lieu en 2009). Les outils ont été créés avec l'aide de la DRPE du Ministère.

Les enquêtes n'ont, pour l'instant, couvert qu'un nombre limité de régions, mais l'OMAES envisage une enquête nationale en 2016.

Une telle enquête coûte 400 à 500 000 \$

Six personnes environ sont affectées à ce programme, qui réalise un très gros effort de communication afin de stimuler les enfants, les familles, et les collectivités, voire d'interpeller le Ministère de l'Éducation nationale.

## Annexe 6 – Documents consultés

- Note de contexte, candidature du Mali en vue d'un appui technique pour la mise en place ou le renforcement de systèmes nationaux d'évaluation (projet P130437 financé par la Banque mondiale).
- Programme décennal de développement de l'éducation, les grandes orientations de la politique éducative, janvier 2000.
- Décret n°10-459/P-RM du 20/09/2010, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la direction nationale de la pédagogie.
- Ordonnance n°029/P-RM du 4 août 2010 portant création de la direction nationale de la pédagogie.
- MEN, Banque Mondiale, UNESCO, *Evaluation du niveau d'acquisition en langue et communication et en sciences, mathématiques et technologie des élèves classe de 2<sup>ème</sup> ; 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années de l'enseignement fondamental*, septembre 2007.
- MEN, USAID/PHARE *Evaluation initiale des compétences fondamentales en lecture-écriture, basée sur l'utilisation de l'outil « EGRA » adapté en français et en arabe au Mali*, novembre 2009
- MEN, DNE, *Identification des compétences des programmes de formation du curriculum de l'enseignement fondamental niveaux I, II, III et du référentiel de compétences en lecture écriture qui ont besoin d'être renforcées chez les élèves à travers une Analyse approfondie des résultats des évaluations des acquisitions des élèves des classes de 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Années*, juin 2011
- PASEC (2014). *Qualité de l'enseignement fondamental au Mali : quels enseignements ? Rapport d'évaluation diagnostique au Mali 2011/2012*. Dakar : CONFEMEN.
- *Evaluation du niveau d'acquisition des élèves des classes de 1<sup>ère</sup> année, appuyées par World Vision Mali en lecture écriture*, juin 2014.
- OMAES, *Rapport annuel d'évaluation des apprentissages scolaires par la société civile au Mali « BEEkunko » 2014*, février 2015.
- Projet Formé :
  - , *Cadre de référence national en évaluation des apprentissages (document provisoire)*, août 2015.
  - *Diagnostic du système national d'évaluation des résultats scolaires*, janvier 2015
  - Propositions de *fiches de postes* de la DRPE/DNP,

## Sommaire

1. Rappel des objectifs. ....	2
2. Méthodologie. ....	2
3. Déroulement de la mission. ....	2
4. Diagnostic. ....	3
4.1. État des lieux. ....	3
4.2. Éléments de contexte. ....	3
4.2.1. En termes de conception de l'évaluation. ....	4
4.2.2. En termes d'organisation et de moyens. ....	4
4.2.3. Les apports du projet FORMÉ. ....	5
5. Propositions. ....	5
5.1. Clarifier les conceptions de l'évaluation. ....	5
5.2. S'organiser sur le plan technique. ....	5
5.2.1. Mettre en place un dispositif centralisé. ....	5
5.2.2. ... sans créer de structure supplémentaire. ....	6
5.2.3. ... donc en renforçant fortement la DRPE/DNP. ....	6
5.2.4. ... et en s'efforçant de « fidéliser » son personnel. ....	6
5.3. Structurer le débat politique sur les priorités et leur éclairage par les évaluations. ....	6
5.3.1. Créer une instance politique ouverte à la société civile. ....	6
5.3.2. Constituer la DRPE en secrétariat de cette instance. ....	7
5.4. Donner à la DRPE, un premier programme de travail. ....	7
6. Conclusions. ....	8
Annexe 1 : institutions et personnes rencontrées. ....	9
Annexe 2 - Les évaluations réalisées depuis l'année 2011. ....	11
Annexe 3 – La Division de la Recherche pédagogique et de l'évaluation. ....	13
Annexe 4 - Le projet FORMÉ. ....	16
Annexe 5 – Les enquêtes de l'OMAES. ....	19

